

Treasury Board Secretariat
Office of the President
Whitney Block, Room 4320
99 Wellesley Street West
Toronto ON M7A 1W3
Tel.: 416 327-2333

Secrétariat du Conseil du Trésor
Bureau de la présidente
Édifice Whitney, bureau 4320
99, rue Wellesley Ouest
Toronto ON M7A 1W3
Tél. : 416 327-2333



2 décembre 2024

Mme Deborah Oakley
Présidente
Commission de retraite des
juges provinciaux
2200 – 200, rue King Ouest
Toronto (Ontario) M5H 3X6
Par courriel : doakley@rogers.com

Madame,

Au moment où la Commission amorce la planification du prochain exercice, j'ai le plaisir de vous adresser cette lettre en votre qualité de présidente de la Commission de retraite des juges provinciaux (Commission). Conformément aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, la présente énonce mes attentes à l'égard de la Commission pour l'année 2025.

Les organismes de l'Ontario qui sont régis par un conseil d'administration sont des partenaires essentiels dans la prestation de services de grande qualité à la population ontarienne. Le travail que vous et vos collègues membres de la Commission entreprenez pour assurer une surveillance efficace du Régime de retraite des juges provinciaux (RRJP) est très apprécié. Ce travail garantira la viabilité et la sécurité du régime de retraite et je vous remercie d'avoir accepté de jouer ce rôle.

Pour 2025, je m'attends à voir la Commission continuer de remplir son mandat d'administrer le PJPP et ses caisses associées.

Pour ce faire, il faudra donc que la Commission garde en place des structures et des processus de gouvernance et d'exploitation qui permettent de soutenir, de surveiller et d'évaluer l'administration et le rendement efficaces du RRJP et de ses caisses.

Dans ce but, la Commission maintiendra une surveillance étroite à l'endroit de la Société ontarienne de gestion des placements (SOGP), dans son rôle de gestion des actifs dont la Commission est responsable, et à l'endroit de la Commission du Régime de retraite de l'Ontario (CRRO) dans son rôle de gestion et d'administrateur tiers du RRJP.

En outre, la Commission soutiendra des relations efficaces avec les parties prenantes et un service à la clientèle de qualité supérieure.

Il existe sept priorités gouvernementales qui s'appliquent à tous les organismes; vous les trouverez énoncées dans l'annexe à la présente lettre. La Commission est censée se conformer aux priorités applicables.

Grâce à ces mesures, nous pourrons veiller à ce que la Commission continue de remplir son mandat.

Je vous remercie, vous et les autres membres de la Commission, de votre soutien continu et de vos précieuses contributions.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec Matt Siple, sous-ministre associé, Centre pour les relations de travail et la rémunération dans le secteur public, Secrétariat du Conseil du Trésor, au 416 669-9431 ou à matt.siple@ontario.ca.

Cordialement,

Caroline Mulroney
Présidente du Conseil du Trésor

Pièces jointes

c : Carlene Alexander, sous-ministre, Secrétariat du Conseil du Trésor,
secrétaire du Conseil du Trésor et du Conseil de gestion du
gouvernement

Matt Siple, sous-ministre associé, Centre pour les relations de travail et la
rémunération dans le secteur public, Secrétariat du Conseil du Trésor

Marc Rondeau, vice-président directeur et directeur général des régimes
de retraite, Commission du Régime de retraite de l'Ontario

Mark Henry, directeur des régimes gérés, Commission du Régime de retraite
de l'Ontario

Annexe A – Priorités du gouvernement pour les organismes provinciaux (publié en septembre 2023)

1. Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses

- Mener les activités en respectant les limites des affectations financières de l'organisme.
- Repérer et saisir les occasions de générer des recettes, de réaliser des gains d'efficacité et des économies grâce à des pratiques innovantes ou l'amélioration de viabilité des programmes.
- Se conformer aux directives applicables en matière de pratiques comptables et de centralisation de la chaîne d'approvisionnement, notamment en tirant parti de l'accord d'achat en masse d'ApprovisiOntario et en collaborant avec ApprovisiOntario dans le cadre d'initiatives d'approvisionnement stratégiques.
- Respecter les mesures provisoires en matière de biens immobiliers pour les bureaux de l'organisme.
- Viser et atteindre les résultats référencés pour ce qui est des stratégies et des directives de rémunération.

2. Transparence et responsabilité

- Se conformer aux directives et aux politiques gouvernementales applicables et veiller à la transparence et à la responsabilité dans la communication des rapports.
- Adhérer aux normes et aux pratiques comptables, et donner suite aux constatations découlant des vérifications, le cas échéant.
- Déterminer les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour soutenir efficacement le conseil d'administration dans son rôle dans la gouvernance et la responsabilisation de l'organisme, et fournir au ministre des matrices de compétences annuelles pour veiller à ce que les conseils d'administration disposent de personnes qualifiées.
- Examiner et mettre à jour chaque année les indicateurs de rendement clés de l'organisme afin de garantir l'efficience, l'efficacité et la viabilité.

3. Gestion du risque

- Élaborer et mettre en œuvre un processus efficace de détection, d'évaluation et d'atténuation des risques de l'organisme, notamment les incidences de la cybersécurité et les risques futurs liés aux situations d'urgence.

4. Gestion des effectifs/relations de travail

- Optimiser la capacité organisationnelle pour soutenir la meilleure prestation de services publics possible, y compris le redéploiement des ressources vers les domaines d'intervention prioritaires, le cas échéant.
- Soutenir la mise en œuvre de l'Initiative pour les emplois dans les collectivités en cernant des possibilités de relocalisation d'organismes nouveaux ou existants dans des communautés où les coûts sont moindres en Ontario (conformément à l'article 5.4 de la Directive sur les biens immobilier du CGG), s'il y a lieu.
- Harmoniser les stratégies en matière de ressources humaines et de locaux avec les directives et les politiques de la fonction publique de l'Ontario.
- Respecter les mandats en matière de négociation et de main-d'œuvre du CT et de CGG.
- Gérer avec prudence et efficacité le financement des opérations et la taille de l'effectif.

5. Diversité et inclusion

- Élaborer et promouvoir des initiatives de diversité et d'inclusion en favorisant un milieu de travail équitable, inclusif, accessible, antiraciste et diversifié.
- Adopter un processus d'engagement en matière d'inclusion pour faire en sorte que toutes les voix soient entendues afin d'éclairer les politiques et la prise de décision.

6. Collecte, échange et utilisation de données

- Améliorer la façon dont l'organisme utilise les données dans la prise de décision, l'échange de renseignements et l'établissement de rapports, afin d'éclairer les rapports fondés sur les résultats et d'améliorer la prestation de services.
- Accroître l'échange de données avec ApprovisiOntario, le cas échéant, en ce qui concerne les dépenses et la planification des approvisionnements, les accords contractuels et les relations avec les fournisseurs, afin d'appuyer la prise de décision fondée sur des données.

7. Prestation numérique et service à la clientèle

- Examiner et mettre en œuvre la numérisation pour la prestation de services en ligne afin de garantir le respect des normes de service à la clientèle.
- Utiliser une variété d'approches ou d'outils pour assurer la prestation de services dans toutes les situations.